



Evaluation des actions financées par les crédits du programme 104 "Intégration et accès à la nationalité française"

La politique ministérielle d'accueil et d'intégration des étrangers en France s'adresse principalement aux signataires de l'actuel contrat d'accueil et d'intégration (CAI) et du futur contrat d'intégration républicaine (CIR). Elle poursuit 3 priorités :

- le renforcement de la connaissance de la langue française,
- la transmission et l'appropriation des valeurs de la société française,
- l'accompagnement vers les services de droit commun.

Les actions financées par les crédits déconcentrés du programme 104 doivent donc s'inscrire dans ce cadre.

Le plan d'évaluation national initié en 2015 est reconduit afin de rendre compte de l'efficacité de la politique menée. La remontée des données qualitatives et quantitatives doit également permettre une meilleure connaissance des dispositifs et du réseau des acteurs locaux, faire apparaître les difficultés et mettre en lumière les réussites.

Votre retour sur les actions menées est donc essentiel.

Le format de cet outil et ses échéances ont néanmoins été revus pour en faciliter l'exploitation. Il comporte dorénavant :

- une **synthèse régionale**
- un **tableau de collecte des indicateurs**
- un **modèle d'entretien de suivi**

Le calendrier est le suivant:

- **pour le 30 juin de l'année N** : transmission à la DAAEN des **objectifs** chiffrés pour chaque actions financée à l'aide du tableau de collecte des indicateurs.
- **avant le 30 septembre N+1** : transmission à la DAAEN du **bilan** des actions financées au titre de l'année N (synthèse régionale + tableau

La synthèse régionale

Elaborée par le niveau régional, cette synthèse comporte l'analyse des éléments chiffrés collectés auprès de tous les porteurs et apporte un éclairage précieux sur les problématiques et bonnes pratiques locales.

Il s'agit du document au format texte transmis en annexe de la circulaire.

Outre quelques modifications de présentation, la synthèse 2016 reprend les points abordés en 2015. La version 2016 est enrichie de deux questions, l'une relative aux réfugiés et l'autre concernant les agents de développement local à l'intégration (ADLI).

Le tableau de collecte des indicateurs

Il comprend dans un même tableau l'ensemble des indicateurs nationaux répartis en 5 rubriques (cf onglet collecte des données de ce classeur).

La première rubrique regroupe les données générales obligatoires (indicateurs n°1 à 7). Elles concernent les bénéficiaires et moyens humains. Ces 7 indicateurs doivent impérativement être complétés pour chacun des projets. La valeur nulle est inscrite lorsque la catégorie de public n'est pas représentée; un point d'interrogation lorsqu'elle est non identifiable.

Les 4 autres rubriques correspondent aux thématiques professionnalisation des acteurs, apprentissage de la langue française, appropriation des valeurs et accompagnement vers les services de droit commun.

Avant le démarrage du projet, le porteur et le financeur sélectionnent ensemble les indicateurs pertinents pour l'action et en fixent les objectifs chiffrés. Au terme de l'action, le porteur y renseigne la valeur réalisée.

Les cellules des indicateurs non retenus seront grisées pour faciliter la lecture.

Il est primordial de se référer à la définition détaillée et aux conseils méthodologiques pour appréhender correctement le périmètre de chaque indicateur et prendre connaissance des ajustements opérés en 2016 (cf onglet indicateurs de ce classeur).

IMPORTANT:

Ce tableau doit comporter la liste exhaustive des actions financées par les crédits du P104.

La somme des cellules de la colonne G "dont montant du financement BOP 104" correspond donc à la consommation effective des crédits alloués.

Le modèle d'entretien de suivi

Le document au format texte transmis en annexe de la circulaire est un outil non contractuel proposé pour les visites effectuées sur site.